Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260622-DB_2026_019-DE

DB_2026_019

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

BUREAU D'AGGLOMÉRATION DU 15 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 49 Présents : 31 Votants (dont 0 pouvoirs) : 31	L'an deux mille vingt six, le quinze juin le Bureau d'agglomération étant réuni a BALAZÉ après convocation légale, Date de convocation : le 09/06/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Joseph NEVEU - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE,Alexandre BODIN - DOMALAIN,Michel ERRARD - ERBREE,Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE,Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Serge BERGER - LANDAVRAN,Chrsitelle HALLET - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Vincent SINOQUET - ST DIDIER,Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL,Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE

Etaient absents :
Nathalie CLOUET,Aude de LA VERGNE,Patricia MARSOLLIER,Marie-Christine MORICE,Joël TRAVERS,Ludovic LE SQUER,Aurélien THEBERT,Sophie HUNAULT,Yves COLAS,Frédéric MARTIN,Jean-Claude DENOUAULT,Karine MOREL,Samuel URIEN,Laurence DELAUNAY,Pierre LEONARDI,Paul LAPAUSE,Lionel LE MIGNANT,Alexandra LEMERCIER

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260622-DB_2026_019-DE

DB_2026_019

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉCISION

BUREAU D'AGGLOMÉRATION DU 15 JUIN 2026

- Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 16 février 2026

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n°2026_172 du conseil d'agglomération du 21 mai 2026 approuvant le règlement intérieur de la Communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Il est proposé aux membres du Bureau d'agglomération d'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 16 février 2026, annexé à la présente délibération.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 31

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 31**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Président,
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
30 juin 2026

La Secrétaire de séance
Pascale CARTRON

Signé par Pascale CARTRON
12e vice-présidente en charge de la santé, du CLS, du RSA, de l'insertion et du TAGV
3 juil. 2026

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.